

Motion portée par le SNETAP-FSU : Menaces sur la pluridisciplinarité !

Par cette motion, les représentants des personnels alertent les administrateurs de l'EPL en général et les représentants des élèves, étudiants et apprentis et des parents d'élèves en particulier à propos de la situation des enseignements disciplinaires notamment pour la rentrée de septembre 2024.

En effet, par une manipulation technique des fiches de service des enseignants, le ministère entend réduire drastiquement la comptabilisation de certains cours dispensés (Pluridisciplinarité mais aussi EIE en voie professionnelle par exemple – 30 % des lycées concernés dès cette année scolaire). Les enseignants feront cours mais le temps décompté ne sera pas le temps effectivement réalisé !

A titre d'exemple, un enseignant qui assure 28 heures de pluridisciplinarité dans une classe de première professionnelle, se voit décompter une heure hebdomadaire dans sa fiche de service. L'enseignant est donc rémunéré à hauteur de cette heure, comme cela est la norme pour toutes les heures de cours. Or avec le nouveau mode de calcul prescrit par la DGER, pour un même volume annuel d'heures de pluridisciplinarité, l'enseignant ne se verra plus rémunéré qu'à hauteur de 77 % !

Cette décision, outre le fait qu'il s'agit d'instituer une forme de bénévolat (avec des heures arbitrairement moins bien rémunérées) ou un surcroît de travail en étant payé pareil (avec une classe de plus à prendre en charge pour atteindre la durée de service de référence), aura des conséquences catastrophiques pour les élèves et étudiants. Qui peut sérieusement penser que les enseignants accepteront de travailler bénévolement ? Certains enseignants vont être amenés à se détourner des classes impactées pour ne pas voir leur service réduit et perdre en rémunération. D'autres assureront le temps de service réel respectant la réglementation en vigueur et pour lequel ils ou elles sont effectivement payées : cela conduira pour les élèves à une réduction de 30% du temps d'enseignement alors même que les modules et séquences pluridisciplinaires sont au cœur des spécificités des formations de l'enseignement agricole !

Si cette réforme n'a pas encore été faite en Normandie [ce dont nous nous réjouissons], elle dénote cependant, une volonté du Ministère de déréglementer d'une manière sauvage le temps de service des enseignants dans toutes les classes.